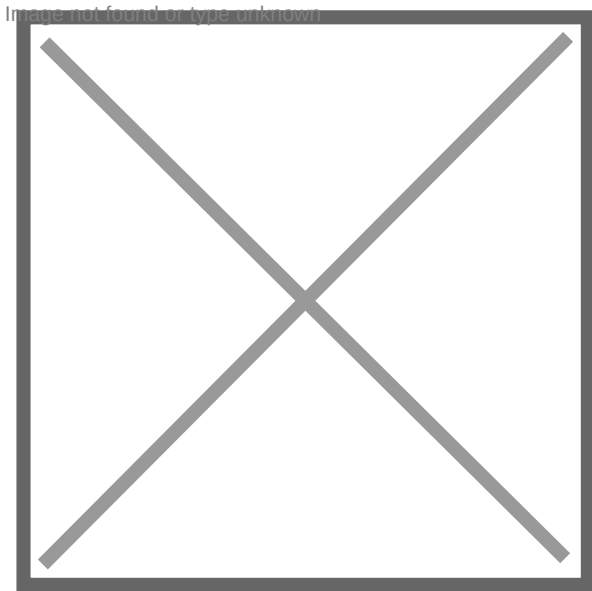




Remise en questions de mes avantages fiscaux

Par **salley**, le **18/09/2010** à **11:31**

Bonjour, rnrn Je suis parti habite en Belgique et je n ai pas etabli de declaration sur mes revenus immobiliers pendant 2 ans (22004 -2005) car j etais largement deficitaire du principalement par mes deficits anterieurs aini que par l amortissement perrissol en lui meme.rnrn Les impots m ont redresse les annees 2006-2007 -2008 et ne veulent plus prendre en compte ni les deficits ni l amortissement pour default de declaration pendant 2 ans.rn rn Je me retrouve ainsi, avec un revenu imposable majore de penalites et de frais de traitement de dossier (comme les banques). Je dois payer en gros 3 a 4 fois en penalites le nouveau revenu determine.rnrn Peut on argumenter quelque chose et ont ils raison sur la procedure et la remise en question des avantagesrnrnVous remerciant de votre reponsernrnCordialementrnrnC . Salley